

Transfert de compétences des ARS aux départements Une réforme inquiétante

À la suite des déclarations du Premier ministre concernant le transfert des compétences de solidarité des ARS vers les départements, AXESS dénonce avec fermeté ce projet de réforme, tout sauf réfléchi et très inquiétant. Elle appelle de ses vœux une politique de long terme avec une appréhension holistique de la santé et des solidarités intégrant la consultation de l'ensemble des parties prenantes.

À l'occasion des Assises des départements de France mi-novembre, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé vouloir transférer la compétence « santé » aux préfets de région et « réformer en profondeur les agences régionales de santé » en confiant aux départements un certain nombre de compétences sociales et médico-sociales aujourd'hui assurées par les ARS. Les départements deviendraient ainsi la « collectivité des solidarités ».

AXESS ne souhaite pas opposer les conseils départementaux aux ARS, ni privilégier l'un par rapport à l'autre mais dénonce le manque de réflexion globale et d'appréhension systémique de la gouvernance et du financement du secteur de la santé et des solidarités.

Cette gouvernance est aujourd'hui déréglée et génératrice d'iniquités territoriales de plus en plus criantes. Si l'on prend l'exemple de l'accord du 4 juin 2024 relatif au Ségur pour tous, force est de constater qu'une grande part des départements ne s'acquittent pas de leur obligation. Et ce, malgré l'accord État-départements conclu le 29 avril dernier dans lequel l'État s'engage à compenser à hauteur de 50% les sommes dues par les départements.

Là où le Premier ministre entend défendre

plus d'égalité, le risque est au contraire de se retrouver face à un éclatement de la gouvernance et du financement avec autant de politiques locales que de départements.

Par ailleurs, Sébastien Lecornu souhaite affecter aux conseils départementaux une part de la CSG aujourd'hui destinée à la branche autonomie de la Sécurité sociale. Cette mesure serait loin de suffire à régler le problème systémique du financement des solidarités.

Au-delà des effets d'annonce et des stratégies politiciennes, AXESS s'interroge également sur ce qu'il en serait concrètement de la mise en œuvre de ce dispositif et de son suivi, a fortiori dans le contexte politique incertain que nous traversons.

« À l'heure où le Premier ministre entend présenter en décembre son projet de réforme de l'État pour « clarifier les compétences de chaque acteur public » (sic), AXESS appelle de ses vœux une politique de long terme avec une appréhension holistique de la santé et des solidarités intégrant la consultation de l'ensemble des parties prenantes avant tout projet de loi relatif à des transferts de compétences qui pourrait s'avérer délétères pour le secteur et l'accompagnement des plus vulnérables », insiste Marie-Sophie Desaulle, présidente d'AXESS. ■

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem.

Extrait du communiqué de presse du 27 novembre 2025

Appel à ériger le vieillissement en priorité nationale

Les Vieux méritent mieux ! ». Ce cri a été lancé par 39 400 personnes rassemblées jeudi 16 octobre, dans les établissements et services à domicile pour personnes âgées, partout en France. Cette mobilisation nationale, organisée par 20 fédérations et organisations du Grand Âge, appelle l'État à respecter ses engagements par une loi de programmation pluriannuelle et un financement garanti de 1,6 % du PIB.

Rassemblements dans les établissements et services, défilés dans les rues, photos sur les réseaux sociaux, conférences de presse à Paris et en régions. Pour sa 4^e édition, la mobilisation nationale « Les Vieux méritent mieux ! » a rassemblé encore massivement personnes âgées, professionnels, familles, aidants et élus pour lancer le même appel : Il n'y a plus de temps à perdre. Le grand âge doit devenir une priorité nationale.

Notre pays vieillit. En 2050, 5 millions de personnes auront plus de 85 ans – contre 2 millions actuellement. Pour autant, les gouvernements repoussent sans cesse la réforme structurelle nécessaire. Depuis 2007, tous ont promis une loi ambitieuse sur le Grand âge. En vain. Cette inaction a un coût : humain d'abord, économique ensuite. Le gain d'un an d'espérance de vie sans incapacité permettrait à lui seul à l'Assurance maladie d'économiser environ 1,5 milliard d'euros par an selon la Cour des comptes. Notre secteur en subit déjà les conséquences. Qu'il s'agisse d'Ehpad, de services à domicile ou d'habitats intermédiaires, leur santé financière et RH est critique. Plus de 65 % des ESMS estiment qu'ils termi-



neront l'année 2025 en déficit, avec un déficit moyen de 209 000 euros.

L'appel des fédérations et organisations

Sans mesures fortes, nous assisterons au paradoxe dramatique d'une réduction de l'offre d'accompagnement à destination des personnes âgées, au moment où elle devrait s'amplifier. Le Collectif appelle donc l'État à respecter ses engagements législatifs et républicains et à :

- construire une réforme ambitieuse avec une loi de programmation pluriannuelle d'ici fin 2026,
- porter l'effort national pour l'accompagnement du grand âge à 1,6 % du PIB – soit 11,5 milliards d'euros supplémentaires par an – afin d'aligner la France sur la moyenne européenne.

Cette réforme doit s'articuler autour de cinq piliers :

- garantir la liberté de choisir son

lieu de vie et son accompagnement en fonction de ses besoins,

- avoir des professionnels en nombre suffisant, formés et reconnus. À ce titre, 100 000 recrutements supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030,
- garantir l'accessibilité financière des Ehpad, services à domicile et habitats intermédiaires, afin d'éviter tout renoncement,
- renforcer les dispositifs de prévention de la perte d'autonomie et le repérage des fragilités,
- adapter les territoires et les infrastructures – transports, logements – au vieillissement.

L'accompagnement du vieillissement de notre pays n'est ni un marqueur partisan ni une querelle d'experts : c'est un choix de société. ■

Extrait du communiqué de presse du 16 octobre 2025